

# Notre-Dame : un incendie un peu marteau...

Un morceau de carillon pourrait donner à l'enquête judiciaire un nouveau son de cloche.

LES JUGES et les policiers chargés de l'enquête sur l'incendie qui a ravagé Notre-Dame de Paris, le 15 avril 2019, disposent d'une importante pièce à conviction dont l'existence a été gardée secrète jusqu'à présent. Il s'agit de l'un des marteaux qui servaient à faire sonner les deux carillons de petites cloches, situés l'un dans la flèche, l'autre juste au-dessus de la croisée du transept de la cathédrale.

Découvert au milieu des décombres peu après le sinistre, ce morceau de métal,

en relatif bon état, présente la particularité d'être demeuré bloqué en « position de frappe » de la cloche. Pour les enquêteurs, ce détail pourrait constituer la preuve d'un court-circuit survenu au cours d'une sonnerie. La question est d'autant plus cruciale que plusieurs des cloches en question ont été actionnées à 18 h 04, soit douze minutes avant que résonne la première alerte incendie...

Comme « Le Canard » l'avait raconté en avril 2019, deux carillons n'auraient jamais dû être électrifiées : les

règles de sécurité interdisaient ce type d'installation dans la charpente de Notre-Dame. Mais le clergé de la cathédrale était passé outre à deux reprises.

## Poignets fatigués

En 2007, les trois petites cloches de la croisée du transept – qui tintaient à certains moments de la messe – ont ainsi été branchées sur le secteur à la demande des curés, fatigués de devoir actionner un système de câbles et de tirettes à la force du

poignet. Une vidéo, tournée voilà quelques années, montrait ces trois cloches et leurs fils électriques trônant sous une couche de poussière inflammable du plus bel effet. Cependant, une opération de nettoyage est censée avoir eu lieu trois mois avant l'incendie.

Trois autres cloches, situées sur une plateforme de la flèche, ont été automatisées quelques années plus tard. Ce dispositif était resté hors service durant plusieurs décennies, les grandes cloches des deux beffrois de la cathédrale faisant

déjà tout le tintouin nécessaire. Mais, en 2011, les travaux de rénovation des beffrois ont rendu muette la cathédrale. Une situation impensable pour les prélats, qui ont exigé des Monuments historiques l'électrification immédiate du carillon de la flèche.

L'Etat et l'architecte en chef des Monuments historiques, Benjamin Mouton, se sont laissés faire. A la condi-

tion, toutefois, que le dispositif soit « provisoire » et « retiré à la fin des travaux sur les beffrois ». Cela n'a jamais été fait.

Un oubli qui résonne aujourd'hui différemment.

Hervé Liffra



H. L.

## Archéologues casse-pieds

TOUT doit être terminé le 25 mars au soir... Les archéologues qui fouillent une (petite) partie de Notre-Dame de Paris devront avoir décampé à cette date. Et tant pis si le temps leur manque pour explorer tous les secrets de cette zone de 120 m<sup>2</sup> située à la verticale de la flèche détruite par les flammes.

Certes, les trouvailles déjà mises au jour ne sont pas menacées : le « dépotoir » rempli de superbes vestiges de l'ancien jubé du XIII<sup>e</sup> sera bien entièrement fouillé, le sarcophage de plomb d'un prélat du Moyen Age exhumé, et les restes d'un mur présumé

d'époque romane étudiés. Mais pas question d'aller plus loin et de rechercher d'éventuelles traces romaines ou gauloises, dont la présence fait fantasmer les historiens. Le terrain sera remblayé dès le 26 mars pour permettre le montage du gigantesque échafaudage de reconstruction de la flèche.

Le général Georgelin, qui dirige le chantier de restauration, n'avait même pas prévu l'intervention des archéologues dans son plan de bataille. Et pour cause : l'ancien chef d'état-major des armées entend tenir coûte que coûte la date butoir fixée – un peu vite – par Macron, qui a promis de rendre l'édifice

au culte en 2024. Il aura fallu l'intervention du ministère de la Culture pour que les chercheurs de l'Institut national de recherches archéologiques préventives décrochent, in extremis, l'autorisation de gratter la parcelle de 120 m<sup>2</sup> en à peine un mois et demi. Pour aller plus vite, les fouilleurs ont été priés de se concentrer sur les zones les plus riches, suite à passer à côté de trouvailles passionnantes.

Qu'importe ! Du moment que Macron peut inaugurer « sa » cathédrale lors des JO de 2024...

H. L.

## Cannes déjà en plein Festival ! (suite)

UNE ALLEMANDE pour prendre la présidence de Cannes ? Le conseil d'administration du Festival devait se réunir le 23 mars pour se mettre d'accord, ou pas, sur le nom du successeur de Pierre Lescure. L'ancien patron de Canal Plus, dont le mandat court jusqu'en 2023, est d'accord pour passer la main après la 75<sup>e</sup> édition, du 17 au 28 mai prochain. Roselyne Bachelot, encore ministre de la Culture, souhaite imposer Iris Knobloch, ex-dirigeante de Warner France, à la tête de l'institution pour faire revenir, dit-elle, les Américains sur la Croisette. Un prétexte. Les Américains ne sont jamais partis, la preuve par Tom Cruise, qui y présentera, le 18 mai, en avant-première mondiale, son nouveau « Top Gun ».

## Comme un ouragan

Surtout poussée par le seul Dominique Boutonnat, président du CNC et proche de Macron, la candidature Knobloch hérisse toute une partie de la profession, à commencer par la puissante SACD, aujourd'hui rejointe par les syndicats de producteurs, la société des réalisateurs de films et des distributeurs. Tous menacent de voter contre la candidate de la ministre, ce qui serait une première car les désignations des présidents, d'habitude, se font à l'unanimité des membres du conseil d'administration de Cannes.

Lex-boss de Warner France à l'inconvénient, pour les contestataires, d'être une source potentielle de conflit d'intérêts. Elle est aujourd'hui à la tête d'une société cotée en Bourse, I2PO, qu'elle a fondée

l'été dernier avec la famille Pinault, l'un des principaux sponsors du Festival de Cannes, pour investir dans l'entertainment (« Le Canard », 2 et 16/3). La SACD a réclamé une expertise juridique pour établir les « risques de conflit d'intérêts » générés par la nomination de Knobloch. Boutonnat a promis, pour le 23, un audit sur le sujet, réalisé par le prestigieux cabinet d'avocats anglais Clifford Chance, spécialiste des fusions-acquisitions.

L'OPA du business et du clan Pinault sur le Festival de Cannes sera-t-elle déjouée à cette occasion ? Le suspense est à son comble alors que Virginie Efrin, la future maîtresse de cérémonie du Festival, n'a pas encore arrêté son choix sur la marque qui l'habillera, le 17 mai. Les spécialistes notent qu'aux derniers Césars elle était somptueuse en Dior, marque phare du clan concurrent Arnault.

Jean-Michel Thénard

## Rwanda Des notes qui sentent la poudre pour Barril

LE RAPPORT remis il y a un an à Macron par l'historien Vincent Duclert sur le rôle de la France au Rwanda entre 1990 et 1994 est censé avoir pacifié les relations franco-rwandaïses. Or, curieusement, il a laissé dans l'ombre sept notes de la DGSE rédigées de mai à août 1994, dont il ne fait que citer les titres. Désormais déclassifiées, elles viennent d'être exhumées par l'association Survie, à la pointe dans l'enquête sur les responsabilités dans le génocide qui a fait 800 000 morts, principalement tutsis, mais aussi hutus modérés.

Adressées à l'époque à l'Elysée, à Matignon comme à l'état-major, ces notes détaillent le déploiement de plusieurs équipes de mercenaires français pendant que le génocide faisait rage... En lien direct avec la famille du prési-

dent Habyarimana, tué le 6 avril 1994. Exfiltrée vers Paris dès le 9 avril, sa veuve, Agathe Habyarimana, est accusée d'avoir été la grande inspiratrice du génocide, y compris à distance.

## Mercenaires très suivis depuis Paris

Parmi ces sept notes, la « fiche particulière » DGSE datée du 17 juin 1994 est la plus explicite : « La famille (...) Habyarimana déploie une intense activité qui n'a d'autre objectif que de maintenir au pouvoir la faction hutue du Nord, la plus extrémiste (...) ». Y compris en « contour[n]ant l'embargo des Nations unies sur les exportations d'armements et de munitions à destination du Rwanda ». L'embargo décrété par l'ONU le 17 mai 1994. Et de spécifier : « L'ancien mercenaire Bob Denard est en contact quasi quotidien avec Jean-Pierre Habyarimana, un des fils du défunt président », afin de préparer « un coup de main armé » visant la reprise de l'aéroport de Kigali. Et aussi en vue d'acheminer matériel et munitions vers les troupes génocidaïres...

Deux équipes de mercenaires dépêchées par Denard sont venues encadrer les forces gouvernementales. Et au moins une autre sous la houlette du sulfureux ex-gendarme de l'Elysée Paul Barril. Un contrat a été signé après coup, le 28 mai 1994, entre sa société Secrets et le gouvernement intérimaire rwandais (GIR), qui coordonnait le génocide. A la clé, l'envoi de 20 hommes et la livrai-

son prévue de 50 tonnes d'armements et de munitions.

A cette date, l'ex-capitaine Barril était déjà venu en mission à Kigali, du 11 au 23 mai, avec cinq autres mercenaires, afin de prodiguer une formation commando à plusieurs unités des Forces armées rwandaïses, auxquelles étaient mêlés des miliciens, sachant que certains corps d'élite étaient mobilisés dans les massacres de civils à l'arme automatique ou à la grenade... Ces « formateurs » en ont témoigné sur PV dans le cadre de la plainte pour complicité de génocide déposée par Survie, la Ligue française des droits de l'homme, la FIDH et la Licra en 2013.

C'est le 6 mai 1994 que Barril a affrété un Falcon pour cette mission exploratoire, c'est-à-dire le jour même où le général Quesnot, chef d'état-major particulier de l'Elysée, proposait dans une note au président Mitterrand « les moyens et les relais d'une stratégie indirecte » au Rwanda... Entendu par la juge d'instruction le 27 janvier dernier, l'amiral Lanxade, à l'époque chef d'état-major des armées, confirme ce qu'il faut comprendre par « stratégie indirecte » : « Ça peut être l'utilisation d'autres moyens, voire de mercenaires ». Et de préciser : « Les autres moyens, c'est ce qui est en train de se passer au Mali avec l'envoi de coopérants russes ». En clair, Lanxade compare l'action en 1994 des barbouzes Denard et Barril à celle des « Wagner » de Poutine aujourd'hui...

On ne sait qui de Barril ou de l'oligarque russe Prigojine, patron de Wagner, se sentira le plus flatté !

David Fontaine

## MACRON SE DIT ÉCO-LUCIDE PLUTÔT QU'ÉCO-ANXIEUX



## Le décervelage a de l'avenir

ON S'EN EFFARE. Comment les Russes peuvent-ils croire aux délires de Poutine ? L'Ukraine aux mains d'un régime nazi... Lequel mijoterait d'horribles armes biologiques... Tout ce bombardement de mensonges et d'intox.

Parce que la censure. La presse aux ordres. Le temps de cerveau disponible envahi par une propagande totalitaire. Les moindres voix indépendantes bâillonnées. Heureusement que nous autres Français sommes à l'abri de pareil décervelage, avec notre système médiatique tellement démocratique !

Petit rappel, tout de même : cinq richissimes oligarques contrôlent une bonne partie des grands médias français. Ce sont le pédégé du luxe Bernard Arnault, le roi du BTP Martin Bouygues, le magnat des télécoms Patrick Drahi, le champion du Net Xavier Niel et le catholique breton touche-à-tout Vincent Bolloré (1). Jamais homme d'affaires n'a autant

que ce dernier concentré de médias entre ses mains. Même pas l'« ex-nazi et ex-escroc » (comme le désignait « Le Canard ») Robert Hersant, le papivore des années 70-80...

Bolloré, c'est plusieurs chaînes de télé (Canal Plus, CNews, C8, etc.), une grande radio (Europe 1) et plusieurs magazines grand public (« Paris Match », le « JDD », tous les magazines du groupe Prisma Media – « Gala », « Femme actuelle », etc.). Toujours plus fort : il s'approprie à avaler Hachette, le premier éditeur français (2,4 milliards de chiffre d'affaires). Le 21 février, il a lancé une offre publique d'achat (OPA) sur le groupe Lagardère, dont Hachette est l'un des principaux fleurons. Si Bruxelles le laisse faire, il pourra ainsi fusionner Hachette avec Editis, le deuxième éditeur français (700 millions), lequel lui appartient déjà. Autant dire

qu'il régnera sur l'ensemble de l'écosystème du livre édité en France. Pas grave ?

Bien sûr que non ! a-t-il ricané face aux complaisants sénateurs de la commission d'enquête sur la concentration des médias (« Le Canard », 26/1), lesquels se sont empressés de croire sur parole celui qui a mis ses rédacteurs au pas et donné carte blanche à son ami Zemmour. Voilà l'occasion de se plonger dans « Interdiction de publier » (2), très instructif ou-

vrage de l'historien de l'édition Jean-Yves Mollier, qui montre que la censure est, partout, plus active qu'on ne le croit. Censure religieuse, politique, morale...

Et, nouvelle et plus retorse, censure économique que permet l'hyperconcentration des médias. Un livre gênant va paraître chez un petit concurrent ? Vite, on assèche le marché en publiant un ouvrage légitime sur le même sujet. Un éditeur veut lancer un livre à risque ? On le décourage en exigeant, comme cela se fait de plus en plus, « des attentes de rentabilité inédites dans ce secteur ». Des procès ruineux menacent ? On pousse à l'autocensure. Etc.

Bah, tant que chez nous on ne manipule pas l'opinion aussi brutalement que Poutine, tout va bien, non ?

Jean-Luc Porquet

(1) Pour faire bonne mesure, on y ajoutera la famille Dassault et Daniel Kretnitsky.  
(2) Double Punctuation, 172 p., 14 €.



ZigZag

## DÉSOLATION IN VITRAUX

Emotion dans la cathédrale de Strasbourg, dimanche 20 mars, jour de l'équinoxe de printemps (« Dernières Nouvelles d'Alsace », 21/3) : « A 11 h 38, le rayon vert qui dardait habituellement le dais de pierre surplombant le Christ sculpté sur la chaire était invisible. » Explication très matérialiste : après des travaux de réfection, « le verre transparent permettant d'illuminer le dais aux équinoxes a été remplacé par un verre translucide, comme les autres vitraux de la cathédrale ». Une perte sèche pour le tourisme, car ce phénomène optique élucidé par l'ingénieur Maurice Rosart en 1972 attirait beaucoup de monde les jours d'équinoxe. Quant au clergé local, décidément rationaliste, « il n'a eu de cesse d'affirmer le caractère fortuit du rayon vert, apparu à la suite d'une série de réparations de la verrière, après 1950 ».

Alors qu'en réalité c'est un complot des Verts !



## Ça flotte dans l'eau du robinet

NE MANQUAIT PLUS que ça : l'eau du robinet plombée par la guerre en Ukraine ! Pour aider les agriculteurs confrontés à la flambée des prix dans la gamelle du bétail, le gouvernement a annoncé dans son « plan de résilience » qu'on allait, entre autres, augmenter notre production de maïs en utilisant les jachères. Bonne nouvelle pour notre souveraineté alimentaire, mais pas pour la flotte !

Explication : pour déshebler les champs de maïs, les agriculteurs utilisent à tire-larigot du S-métolachlore, un pesticide fabriqué par Syngenta qui, en se dégradant, libère dans l'eau une cochonnerie que les toxicologues trouvent un brin dangereuse. « ESA metolachlore » est le doux nom de ce

métabolite retrouvé dans l'eau potable, qui dépasse dans plus de 92 % de cas la limite autorisée par la directive européenne sur les pesticides. Vu l'ampleur de la contamination, la Direction générale de la santé a saisi du problème l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses). Dans son courrier à l'Agence, en mai dernier, elle tirait la sonnette d'alarme : « A l'échelle nationale, plus de 4,5 millions de personnes sont alimentées par une eau non conforme vis-à-vis de l'ESA metolachlore ».

Sauf qu'en septembre 2021 l'Anses a conclu qu'il n'y avait pas péril en la demeure. Elle s'est contentée de recommander de « suivre l'évolution de la contamination à travers un renforcement des plans

de surveillance », tout en réduisant la quantité maximale autorisée dans les champs de maïs à 1 000 grammes de substance active par hectare et par an... Ouf de soulagement à la FNSEA, le principal syndicat agricole, qui était monté au créneau pour sauvegarder son pesticide, mais consternation à l'association Eau & Rivières de Bretagne, qui bataille pour que l'herbicide soit interdit, comme c'est le cas au Luxembourg depuis 2015.

Pour ne pas avoir à couper l'eau potable quand elle excède la limite de 0,1 microgramme par litre fixée par Bruxelles pour les pesticides et leurs métabolites, les pouvoirs publics ont été inventifs. Si les dépassements de ladite limite restent inférieurs à trente jours par an, rien ne se passe ; au-delà, le distributeur d'eau peut décrocher une dérogation, valable trois ans et renouvelable une fois, le temps de mettre en place un « plan d'action ». La fermeture du robinet n'est déconseillée que si la quantité d'ESA metolachlore atteint les 510 microgrammes par litre, soit plus de 5 000 fois la limite européenne ! Vous avez aimé le glyphosate, vous allez adorer le S-métolachlore...



ADELINA